



Centre de la Petite Enfance - Projet d'accueil

Bienvenue

aux crèches et
jardins d'enfants

gérés par l'OIB

unique

liens

libre

rythme

repères

respect



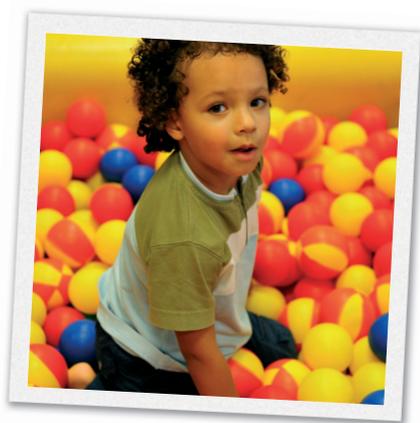


Table des matières

INTRODUCTION	3
I. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE	4
1. Les différentes étapes de l'accueil en crèche.....	4
1.1. Préparation avant l'arrivée en crèche	4
1.1.1. La réunion d'information générale sur la vie à la crèche.....	5
1.1.2. La lettre d'information et la visite médicale d'entrée	5
1.1.3. La réunion de parents du nouveau groupe	5
1.1.4. L'entretien individuel avec les puéricultrices	5
1.2. L'arrivée à la crèche	6
1.3. Réunions et rencontres des parents.....	6
1.3.1. Les réunions de parents	6
1.3.2. Les rencontres festives	6
1.3.3. Les entretiens individuels	7
2. L'accueil de la diversité culturelle	7
3. L'accueil des enfants à besoins particuliers	7
II. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	8
1. Les groupes d'enfants	8
2. L'équipe éducative	8
3. Autre personnel	9
III. PRINCIPES D'ACTION ET PRATIQUES QUI EN DECOULENT.....	9
1. Répondre au besoin du jeune enfant.....	9
1.1. Le repas.....	10
1.2. Les soins corporels	11
1.3. Le sommeil	11
2. Les activités	12
2.1. Les activités d'expression.....	13
2.2. Elargir le champ de découvertes.....	14
3. Aménager l'espace et le temps.....	14
3.1. L'aménagement de l'espace de jeu.....	14
3.2. La personnalisation de la section	14
3.3. L'aménagement du temps	15
4. La socialisation.....	15
5. Le langage chez l'enfant	16
6. Le rythme de développement de l'enfant.....	16
IV. LE JARDIN D'ENFANTS	17
1. Les objectifs.....	17

2.	Les pratiques	17
V.	LE ROLE DES PROFESSIONNELS	18
VI.	LE SUIVI MEDICAL	18
1.	Rôle de l'antenne médicale	18
2.	Fonctionnement de l'antenne médicale	19
3.	Les différentes missions de l'antenne médicale.....	19
3.1.	Mission préventive.....	19
3.1.1.	Visite d'entrée	19
3.1.2.	Visite systématique.....	19
3.1.3.	Suivi vaccinal	20
3.1.4.	Examens de dépistage	20
3.1.5.	Alimentation.....	20
3.1.6.	Education à la santé.....	20
3.1.7.	Enfant malade.....	20
3.2.	Mission au niveau de la collectivité	21
3.2.1.	Gestion des maladies contagieuses et des épidémies à la crèche.....	21
3.2.2.	Etablissement et contrôle des règles de sécurité et d'hygiène	22
VII.	LES ASPECTS DIETETIQUES	22
1.	Le lait maternel.....	22
2.	Le lait en poudre.....	22
3.	Le repas	23
	CONCLUSION.....	24

INTRODUCTION

Les crèches et les jardins d'enfants du Centre de la Petite Enfance ont pour mission d'accueillir les enfants des fonctionnaires et agents des institutions européennes afin de leur permettre d'exercer leurs activités professionnelles. Dans le cadre de cette mission, un projet d'accueil a été élaboré afin d'offrir aux enfants un accueil de qualité centré sur leur bien-être, de favoriser leur bon développement et leur socialisation.

Les crèches et jardins d'enfants sont des lieux où les enfants font leurs premiers pas dans la société, en dehors de leur famille, et qui leur permet de vivre leurs premières expériences sociales.

Les pratiques éducatives et le rythme quotidien ne sont pas les mêmes à la maison qu'à la crèche. Ce qui importe c'est que de part et d'autre, chacun reconnaisse l'autre comme compétent dans son champ d'action. Il est essentiel que l'enfant sente que ses parents et les professionnels qui s'occupent de lui s'écoutent, se parlent, soient en accord sur sa présence en crèche, sur ce qu'il y vit, et aient la préoccupation commune de son bien-être.

Le projet d'accueil du CPE, centré sur le bien-être, le développement et les besoins de l'enfant, s'appuie sur des valeurs et connaissances scientifiques en constante évolution qui en orientent les choix éducatifs. Le projet d'accueil décrit le cadre dans lequel travaillent les crèches du CPE et présente les orientations organisationnelles, pédagogiques, médicales et diététiques qui guident l'action de l'équipe pluridisciplinaire.

Le projet sert de cadre de référence au travail des différentes équipes éducatives. Si l'adhésion au projet est une condition pour mener à bien sa tâche d'éducation, celui-ci ne doit pas être vécu comme un produit fini, fermé et rigide. Cet ensemble de réflexions, de choix éducatifs, de recherches en équipe s'enrichit et évolue sans cesse à la lumière des expériences, des observations, des apports de la formation continue, des résultats ou des difficultés rencontrées. Il constitue aussi un point de rencontre, de recherche, de questionnement constant nourri de la richesse des expériences vécues quotidiennement avec les enfants et leur famille.

Les valeurs du projet d'accueil du CPE invitent à transmettre et à faire vivre à l'enfant la confiance en soi, la capacité d'agir et de penser par lui-même, le respect de soi et de l'autre, l'accueil de la différence et la solidarité.

Parallèlement, la connaissance du développement du jeune enfant dans les domaines affectif, moteur, intellectuel, social et du langage permet de pointer un certain nombre de besoins fondamentaux de l'enfant et de chercher les moyens d'y répondre dans une structure d'accueil collective.

I. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Les recherches récentes à propos de l'accueil de l'enfant montrent à quel point il est important que les parents et les professionnels puissent se rencontrer, établir une relation de confiance réciproque, faire alliance et créer des ponts entre les différents milieux de vie de l'enfant pour que celui-ci se sente rassuré, sécurisé, respecté dans ses besoins et puisse accepter de se séparer des personnes auxquelles il est attaché pour entrer en relation avec de nouveaux adultes et aborder la vie en collectivité.

L'entrée à la crèche est souvent la première séparation du bébé et de ses parents. Cette séparation ouvre la voie à toutes celles qui vont suivre au cours de la vie: il est donc important qu'elle soit vécue comme une expérience positive.

Dans la mise en œuvre du projet d'accueil, chaque enfant est soutenu dans la construction de son identité. Dans la relation première, celle à ses parents, l'enfant acquiert la certitude de son identité, base d'une sécurité affective, émotionnelle et relationnelle. Afin de poursuivre cela, des périodes de familiarisation sont mises en place, lors de l'entrée à la crèche. Elles constituent des moments de transition d'environ une à deux heures où le parent qui reste avec l'enfant le rassure et lui permet de faire le lien entre la maison et son nouveau milieu de vie.

En collectivité, au quotidien de la vie, c'est la relation avec une petite équipe de professionnelles¹, qui prend soin de lui physiquement et affectivement, qui lui donne le sentiment de continuer à exister, en l'absence de ses parents, comme une personne à part entière et importante. Les moments de repas, de soins, de portage, d'intimité et d'interactions sont à l'origine de la construction des liens.

1. Les différentes étapes de l'accueil en crèche

Il est tout d'abord important de bien distinguer la gestion des aspects administratifs, de la procédure d'inscription, du règlement et de la contribution financière qui sont gérés exclusivement par le **bureau d'accueil** des crèches. Ce bureau est unique et commun à toutes les crèches du CPE.1 et il dépend directement du chef d'unité.

Tous les autres aspects pratiques de l'accueil de l'enfant sont gérés directement au sein de chaque crèche.

1.1. Préparation avant l'arrivée en crèche

Afin de bien préparer l'arrivée de l'enfant en crèche, plusieurs réunions de parents sont organisées durant lesquelles la participation des parents est vivement sollicitée. Ces réunions et leur finalité sont décrites ci-dessous.

¹ Les professionnels de la petite enfance sont (encore) majoritairement des femmes, c'est pourquoi nous prenons le parti d'utiliser le genre féminin dans ce document. Néanmoins, des hommes puériculteurs travaillent avec les enfants du C.P.E. et apportent par leur approche de la diversité.

1.1.1. La réunion d'information générale sur la vie à la crèche

Dès que le dossier administratif d'inscription est complet, les parents qui auront une place pour leur enfant en sont informés par un courrier qui les invite à une réunion d'information générale sur la vie à la crèche. Durant cette réunion, les parents peuvent se faire une idée plus concrète de la crèche et en particulier celle où sera accueilli leur enfant, poser leurs toutes premières questions pour leur enfant nouveau-né ou à naître (par exemple sur l'alimentation, le sommeil, les pleurs, les moments d'éveil, la santé, ...).

Lors de cette réunion, une documentation variée sur les sujets abordés est mise à disposition des parents.

1.1.2. La lettre d'information et la visite médicale d'entrée

Dès que les parents ont la confirmation de l'entrée en crèche de leur enfant, ils reçoivent une lettre contenant les informations suivantes : la date de l'entrée et de la période de familiarisation de leur enfant, le nom de la salle et celui des puéricultrices, le rendez-vous pour la visite médicale d'entrée et la date de la réunion d'ouverture de la nouvelle salle. Lors de la visite médicale d'entrée, ils reçoivent, entre autres, une information approfondie sur toutes les questions concernant la santé, les vaccinations obligatoires, la prévention, l'alimentation, ...

1.1.3. La réunion de parents du nouveau groupe

Quelques jours avant l'ouverture effective de la salle, une réunion est organisée afin de réunir les parents du groupe, la gestionnaire ou son représentant, les puéricultrices, la psychopédagogue attachée à la salle, la pédiatre ou son représentant et la diététicienne.

Cette réunion permet :

- une courte présentation de l'organisation de la crèche ainsi que ses différents services;
- la présentation des puéricultrices de la salle qui accueilleront et prendront soin des enfants du groupe;
- la prise d'un rendez-vous (entretien individuel) entre chaque couple de parents et les puéricultrices du groupe.

1.1.4. L'entretien individuel avec les puéricultrices

Les puéricultrices fixent un entretien individuel avec chaque nouvelle famille. Cet entretien a pour vocation de poser les bases d'une relation de confiance qui permettra une bonne collaboration ultérieure.

C'est l'occasion de recueillir toute une série d'informations sur l'enfant (ses habitudes, ses rythmes, ses goûts, son histoire, ...) à travers un échange où les

parents sont invités à parler de tout ce qui leur paraît important de communiquer pour que les puéricultrices puissent s'occuper au mieux de leur enfant.

Cet entretien ainsi que la visite médicale d'entrée de l'enfant doivent impérativement avoir lieu avant la période de familiarisation.

1.2. L'arrivée à la crèche

Dans les jours qui précèdent l'arrivée en crèche, l'enfant passe une à deux heures dans la salle pendant 3 jours consécutifs. Il doit être accompagné d'un de ses parents ou des deux. Les horaires de cette familiarisation sont fixés en fonction du moment de la journée où les puéricultrices sont le plus disponibles et ils doivent être respectés. Il s'agit pour l'enfant de découvrir sa section en présence de ses parents, ce qui est plus rassurant pour lui.

L'objectif premier de la période de familiarisation est de commencer à créer un lien entre l'enfant et les puéricultrices de la section ainsi qu'entre les parents et les puéricultrices. Le lien qui se crée pendant la familiarisation va donner à l'enfant des ressources pour surmonter la séparation.

1.3. Réunions et rencontres des parents

Afin de permettre un lien permanent et assurer à l'enfant le sentiment de continuité entre ses deux milieux de vie, les échanges en début et en fin de journée revêtent une importance essentielle. Pour que ces échanges se déroulent en toute sérénité, les parents sont invités à y consacrer du temps tout en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture de la crèche. D'autres moments d'échange sont également organisés.

1.3.1. Les réunions de parents

Une fois par an et par groupe, des réunions de parents sont organisées en présence des puéricultrices/institutrices et de la psychopédagogue.

Ces réunions ont pour but de répondre aux questions ayant trait à la vie du groupe, au stade d'évolution des enfants et aux pratiques éducatives mises en œuvre à la crèche et au jardin d'enfants.

1.3.2. Les rencontres festives

A certaines occasions (Noël, la fin de l'année scolaire, la fin du cycle de crèche, ...), les équipes organisent des petits goûters ou petits déjeuners dans la salle qui donnent l'occasion de se rencontrer et de bavarder informellement.

1.3.3. Les entretiens individuels

Des rencontres sur rendez-vous entre les parents et les puéricultrices/institutrices et/ou la psychopédagogue sont possibles tant à la demande des parents que sur initiative de l'équipe éducative. Il est également possible de rencontrer la gestionnaire de la crèche, la pédiatre et/ou la diététicienne.

2. L'accueil de la diversité culturelle

Le personnel des crèches et jardins d'enfants du CPE est particulièrement sensible à la multiculturalité des enfants et de leurs parents et valorise les différences culturelles comme autant de richesses.

L'objectif est que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire ait conscience de l'existence d'une multitude de modèles éducatifs, de l'importance de reconnaître le sens des comportements « différents » des parents, des enfants ou des collègues, et de comprendre l'importance pour l'enfant de la loyauté envers ses groupes d'appartenance.

Vu la diversité d'origine linguistique des enfants, mais aussi du personnel éducateur, la langue véhiculaire du Centre de la Petite Enfance est le français (sans qu'il s'agisse de l'enseigner) et ceci dans le but de permettre aux enfants et au personnel d'avoir une langue commune de communication.

3. L'accueil des enfants à besoins particuliers

La décision d'accueillir ou non un enfant à besoins particuliers dépendra de l'adéquation possible entre ses besoins propres, les besoins du groupe d'enfants dont il pourrait faire partie et les ressources internes de la structure.

Chaque situation est envisagée au cas par cas. L'équipe concernée (gestionnaire, psychopédagogues, antenne médicale) est appelée à établir, en collaboration avec les parents et les professionnels externes éventuels, des outils d'évaluation propres à déterminer la capacité pour la crèche ou le jardin d'enfants à accueillir l'enfant différent. Seront pris en compte le bien-être de l'enfant à besoins particuliers, la charge de travail pour le personnel accueillant ainsi que l'impact pressenti auprès des autres enfants.

Des outils de travail adaptés aux besoins particuliers de l'enfant et à ceux du groupe d'enfants dont il fait partie sont ensuite définis.

Pour un enfant dont l'évolution à la crèche mettrait progressivement en évidence des besoins particuliers, l'équipe des professionnels est appelée à soutenir les parents et à réfléchir avec eux aux modalités de prise en charge adéquates afin de répondre au mieux aux besoins de cet enfant et du groupe dans lequel il est intégré.

Dans certains cas, selon le diagnostic ou l'évolution de la situation, il se peut qu'une réorientation de l'enfant s'avère nécessaire, lorsque la crèche n'est plus le lieu le plus adapté à l'évolution de l'enfant.

II. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

1. Les groupes d'enfants

L'enfant a besoin de pouvoir évoluer dans un petit groupe auquel il appartient, en présence des adultes qui sont responsables de lui. Il importe que ces adultes soient cohérents les uns avec les autres, attentifs à tisser des liens et à donner des repères à l'enfant.

Les groupes de vie à la crèche sont stables, constitués en général de 12 ou 15 enfants du même âge et suivis par une équipe de puéricultrices (une pour six enfants) de l'entrée à la crèche jusqu'à l'âge de 3 ans. Elles mettent tout en œuvre pour installer une relation de confiance avec les parents.

Dans la mesure du possible, l'équipe titulaire du groupe suit les enfants pendant trois ans. Toutefois, il n'est pas toujours possible de garantir la présence permanente de celle-ci. Comme dans tout milieu de travail, l'absence de l'une ou l'autre puéricultrice (pour congé, maladie, grossesse, formation...) est inévitable. C'est pourquoi un système de remplacements a été mis en place et est géré par les coordinatrices du personnel sous la responsabilité de chaque gestionnaire. Chaque remplaçant prend connaissance des informations qui lui permettent d'assurer adéquatement le relais auprès d'un groupe d'enfants.

Lors des périodes de congés (Noël – nouvel an, carnaval, pâques, les mois de juillet et août, et Toussaint) et en fonction du nombre d'enfants présents, les sections de la même tranche d'âge sont généralement regroupées avec d'autres sections, parfois autour d'un projet commun.

Par ailleurs, des changements de locaux et/ou des réaménagements sont prévus dans le courant des trois années de crèche. Ils ont pour but de permettre aux enfants d'accéder à un espace mieux adapté à leurs nouveaux besoins, notamment psychomoteurs, ainsi qu'à un matériel différent, en rapport avec leur stade d'évolution.

Lors du passage au jardin d'enfants au mois de septembre de l'année de leurs 3 ans, de nouveaux groupes sont formés et pris en charge par des institutrices pour cette dernière année au CPE.

Durant les congés et les absences du personnel éducateur au jardin d'enfants, des remplacements et des regroupements similaires à ceux des crèches sont également effectués.

2. L'équipe éducative

Tout le personnel éducateur y compris le personnel de remplacement (les «volantes») est qualifié et bénéficie d'une formation continue destinée à perfectionner ses compétences pédagogiques et relationnelles.

Une grande attention est portée au travail en équipe au sens large. Ceci est capital pour garantir la coresponsabilité, la cohérence des interventions, la concertation autour des décisions et la communication efficace entre tous les intervenants. La qualité du travail en équipe se mesure tout particulièrement au soin apporté à la

transmission et à la communication de tous les détails nécessaires pour assurer le bien-être des enfants dans leur groupe lors des remplacements. Ceci garantit la continuité de l'accueil y compris en l'absence des puéricultrices/institutrices habituelles.

Les puéricultrices et les institutrices maternelles sont accompagnées dans leur travail par des psychopédagogues, personnes de référence en matière pédagogique, qui soutiennent l'équipe au sein de ses activités.

3. Autre personnel

Chaque crèche du CPE est composée d'une équipe pluridisciplinaire.

La gestionnaire est responsable du bon fonctionnement de la crèche. Elle dirige toutes les catégories de personnel et coordonne l'ensemble des activités.

Elle est assistée par la coordinatrice du personnel en charge de la gestion des plannings et des absences et par une assistante qui assure le secrétariat.

En outre, la gestionnaire est responsable de la mise en œuvre du projet d'accueil et coordonne l'équipe des psychopédagogues.

Par ailleurs, la gestionnaire est également responsable du bon suivi des règles d'hygiène et de santé au sein de la crèche et rencontre fréquemment la pédiatre et les infirmières. Cette équipe est complétée par le personnel de cuisine, de diététique, d'intendance et des animatrices.

Enfin, la gestionnaire rencontre régulièrement les parents lors des réunions générales et/ou individuelles.

III. PRINCIPES D'ACTION ET PRATIQUES QUI EN DECOULENT

1. Répondre au besoin du jeune enfant

Tout enfant, pour grandir, a besoin d'être aimé, d'être reconnu et de pouvoir se séparer des êtres qui lui sont chers en toute sérénité. Il a besoin également de pouvoir évoluer, libre et confiant dans ses explorations, d'être accompagné dans ses expériences personnelles et ses relations aux autres. Pour permettre à l'enfant de devenir autonome au sein d'une collectivité, il s'agit de garantir cet accompagnement tout en mettant en place un cadre. Celui-ci comprend les conditions indispensables à sa sécurité affective et matérielle ainsi que les règles nécessaires à la vie en groupe.

L'acquisition de son autonomie passe par la conscience de ses propres besoins, par le développement de ses capacités motrices grandissantes, par la possibilité d'exercer par soi-même ses propres compétences et par le désir, le plaisir de faire de plus en plus de choses par lui-même, en s'affirmant comme individu à part entière. Cela amène l'enfant à interagir avec les autres en tant que personne ayant sa propre identité, dans le respect de lui-même et d'autrui.

Contrairement à une idée très répandue, les enfants ne « se socialisent » pas par le simple fait d'être en groupe. Le jeune enfant ne va pas être initié à la socialisation par ses pairs. En réalité, l'enfant va construire ses premières relations sociales avec les

adultes qui s'occupent de lui. La capacité d'ouverture aux autres se construit peu à peu, grâce à l'attention de l'adulte : pour naître à lui-même et à la rencontre de l'autre, l'enfant a besoin d'être dans la préoccupation de l'adulte ou des adultes qui en ont la charge.

C'est en grande partie au travers des moments de réponse aux besoins physiques de base que la relation aux adultes se construit. Chez le jeune enfant, tout ce qui touche à son corps lui permet de se connaître lui-même et d'entrer en relation avec les autres et le monde. Dans sa vie en milieu d'accueil, séparé de ses parents, les moments de soins corporels (change, habillage, repas, mise au lit, ...), parce qu'ils touchent au corps de l'enfant et parce qu'ils sont incontournables, sont les occasions où adulte et enfant sont en tête-à-tête, occasions fréquentes puisqu'elles se répètent chaque jour, plusieurs fois.

Dans les situations de repas, de change, de soins, d'habillage, ... l'adulte peut manifester, à travers ses paroles personnalisées, et surtout ses gestes doux, l'attention, le respect, la disponibilité qu'il porte à cet enfant. Dans ces actions communes, il peut lui offrir la possibilité d'être actif, de prendre des initiatives, de participer à la situation qui le concerne intimement.

Ces moments sont d'une importance particulière dans les collectivités, où il y a moins de possibilités de relation individuelle et de contact physique qu'au sein de la famille. C'est à ces conditions que le milieu d'accueil peut donner à l'enfant le sentiment fondamental de sécurité affective de base.

1.1. Le repas

Pendant la première année, jusqu'à l'âge d'environ 14-15 mois, les repas sont donnés individuellement dans les bras, ce qui permet à l'adulte d'être proche physiquement et d'accompagner l'enfant dans ses découvertes des aliments et des sensations qui y sont liées (goûts, chaud/froid, couleurs, odeurs, ...). Cela permet également de rester attentif aux réactions de l'enfant et de s'y ajuster au plus près, pour que le repas soit un moment de plaisir partagé entre l'enfant et l'adulte. Cela lui donne ainsi l'occasion de s'alimenter physiquement et affectivement, en se nourrissant du contact physique et des échanges qu'il développe avec les adultes qui prennent soin de lui.

En grandissant, l'enfant participe de plus en plus activement et adroitement à son repas (il prend son verre, il tient sa cuillère, ...). Durant l'année entre 1 et 2 ans, différents signes de développement indiquent que le moment est venu de passer des bras de la puéricultrice au repas individualisé à une petite table, où l'enfant peut s'asseoir seul. L'intégration des règles sociales liées au repas a lieu sous le regard et avec l'aide des adultes.

A l'étape suivante, lorsque les gestes du repas sont de plus en plus intégrés, les enfants mangent par deux avec une puéricultrice, afin que celle-ci puisse aider celui qui en a besoin, tout en laissant à l'autre le temps de faire ses essais. Ce n'est qu'au moment où chacun des enfants du petit groupe sait bien manger seul que l'installation d'un repas collectif autour d'une table est possible: ainsi aucun enfant ne sera mis en situation d'attente pénible, ni d'incompétence, ni de frustration, s'il ne sait pas manger sans aide. On permet ainsi que le repas pris

ensemble se passe sereinement et soit vécu comme un moment convivial pour le groupe d'enfants.

C'est le plus souvent dans le courant de l'année des 2-3 ans que les repas deviennent collectifs, à cinq ou six à table, où chacun a sa place avec une puéricultrice, disponible aux demandes et aux besoins des enfants. Ce sont des moments de convivialité, de conversation et de plaisir autour du repas. Plus le langage verbal s'approprie, plus le repas permet l'échange d'informations sur soi, sur la nourriture présentée, développe un plaisir d'être ensemble, apprend à prendre une place dans un groupe, et aussi à laisser l'autre la prendre.

Dans ces conditions, l'intégration des normes sociales de conduite à table est favorisée par le désir de l'enfant de grandir et d'imiter le comportement de l'adulte.

Les moments de repas sont aussi l'occasion pour les enfants de prendre, à tour de rôle, de petites responsabilités qui les valorisent beaucoup : mettre la table, distribuer les serviettes, accompagner la puéricultrice qui va chercher les plats... Ces petites responsabilités constituent à terme une douce transition vers le jardin d'enfants.

1.2. Les soins corporels

Les soins corporels sont également des moments propices à l'échange relationnel et à la découverte par l'enfant de son corps, soutenu par le regard et la parole des adultes qui prennent soin de lui. La participation active de l'enfant aux soins, dès son plus jeune âge, est encouragée. L'aménagement des salles de bains favorise la possibilité de se mouvoir pendant les changes et le fait d'être acteur dans ces moments entraîne progressivement l'enfant vers plus d'autonomie : vers la fin de la deuxième année, l'enfant fait les premières tentatives de s'habiller et se déshabiller seul, et manifeste de l'intérêt pour « ce qui se passe dans le linge », ce qui le conduira, au moment où sa maturation le lui permettra, vers une acquisition du contrôle sphinctérien.

Pendant la troisième année, sous le regard attentif des puéricultrices et avec leurs encouragements, les enfants deviennent de plus en plus autonomes pour ce qui concerne leur hygiène corporelle : s'habiller, se déshabiller, se laver les mains, aller aux toilettes... L'acquisition de la propreté se déroule sans forçage ni conditionnement.

1.3. Le sommeil

Le besoin de sommeil est valorisé et respecté. Chez les bébés, le rythme individuel de sommeil et les signes de fatigue sont repérés et respectés grâce à une observation fine, ce qui permet à chacun de dormir ou de se reposer quand il en a besoin. De cette manière, à chaque moment de la journée, il peut y avoir des enfants qui jouent, d'autres qui mangent, d'autres encore qui dorment ou se reposent. Chacun a son lit, et ses habitudes de sommeil sont connues et suivies.

En grandissant (dans le courant de la deuxième année), les rythmes de sommeil du groupe d'enfants s'uniformisent progressivement, pour arriver petit à petit à une sieste collective. Celle-ci constitue une période quotidienne de repos et qui continue également pendant l'année du jardin d'enfants.

2. Les activités

Le jeune enfant a besoin de se mouvoir librement au gré de ses envies, de ses intérêts, de ses capacités sensori-motrices. L'enfant a aussi besoin d'être reconnu comme possédant des compétences et des capacités propres. Dans un cadre sécurisant et structurant, laissé libre d'explorer, il fait ses expériences et développe ses aptitudes avec confiance et plaisir.

L'activité libre et autonome permet à l'enfant d'expérimenter l'effet de sa propre action sur son environnement.

L'intuition, l'imagination, la curiosité esthétique ainsi que l'intelligence créatrice et la logique scientifique sont également valorisées. Elles participent à l'élaboration de la pensée et à la prise de conscience par l'enfant du monde qui l'entoure.

Dans les conditions de sécurité affective et de prévisibilité de l'environnement, le jeune enfant cherche de lui-même à développer ses propres capacités et, si on lui en donne la possibilité, il acquiert de cette façon une grande aisance et une autonomie fondées sur la confiance qu'il a en lui.

Chez les bébés (jusqu'à l'acquisition de la marche), le déploiement de leurs compétences est favorisé notamment par la possibilité d'une motricité libre, c'est-à-dire qui laisse libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, à partir des positions qu'il peut prendre et quitter sans aide.

L'objectif poursuivi est de permettre à l'enfant de développer une motricité harmonieuse et autonome ainsi que sa confiance en lui et le sentiment de sa propre compétence. L'acquisition à son propre rythme des différents mouvements, déplacements et postures permet à l'enfant d'être conscient de ses limites et a comme effet de le rendre prudent pour ne pas se mettre en situation dangereuse. Cette motricité libre est aussi une des conditions pour que l'enfant puisse se déplacer à sa guise dans l'espace, sans devoir attendre l'aide de l'adulte lorsqu'il veut changer de position.

Evoluer dans des conditions de motricité libre permet également de favoriser la manipulation, la motricité fine, l'attention et la concentration. Dans cette optique, les puéricultrices mettent largement à disposition des enfants des jouets et des objets dont l'utilisation n'est pas prédéterminée et qui donnent envie à l'enfant de découvrir la richesse de ses sensations, les conséquences de ses actions et de ses manipulations, ...

Si le développement lors de la première année est caractérisé par le stade « sensori-moteur », où l'enfant découvre le monde à travers la manipulation des objets et les sensations et perceptions qu'il en retire, au cours de la deuxième année, l'enfant cherche à « faire quelque chose » avec les objets. À cette époque, on favorise les jeux d'emboîtement, d'encastrement, de construction, de transvasement, qui permettent de jouer en se familiarisant avec les notions de forme, de couleur, de grandeur, de poids et

de collectionner, trier, faire des ensembles, empiler, encastrier, construire ... donc, d'aller d'éléments simples vers des structures plus complexes, choses que les enfants de cet âge font spontanément s'ils en ont l'occasion et qui posent les bases des raisonnements logico-mathématiques.

Au niveau de la grande motricité, une fois que la marche est acquise, on cherche à satisfaire les besoins de grimper, sauter, monter, descendre, rouler, glisser, ... par l'exploitation des aires de jeux intérieures et extérieures.

En outre, des séances de psychomotricité, dans un espace différent et aménagé pour cela mais aussi parfois au sein de la section, sont proposées dans le courant de la deuxième année.

Durant cette même période, le comportement d'imitation, caractéristique du jeu de cet âge apparaît : imitation du jeu de l'autre enfant et imitation des adultes dans les prémices du jeu symbolique. C'est la période où sont introduits dans les salles les jeux de « dînette », « poupée », « docteur », « garage »,

Plus tard, dans les jeux symboliques entièrement spontanés, les enfants imitent les comportements des adultes et mettent en scène des événements de la vie quotidienne pour anticiper des situations à venir et se préparer à les vivre en y exerçant un contrôle.

A côté de cela, les jeux de construction, d'encastrement et de manipulation fine (legos, cubes en bois, enfilage de perles, puzzles, ...) permettent de mener à bien des projets de plus en plus complexes. Parallèlement, la manipulation de différentes matières (eau, sable, terre glaise, pâte à modeler, ...) offre la possibilité d'expérimenter de multiples sensations, de comprendre les propriétés des éléments, de maîtriser la matière et de découvrir les effets ou les traces de soi que l'on peut laisser.

2.1. Les activités d'expression

Les petits enfants sont des explorateurs qui vont sans relâche à la découverte du monde, aventuriers, curieux, avides de palper, sentir, goûter, de nourrir leurs cinq sens de tout ce qui passe à leur portée.

Une fois que la marche assurée est acquise dans le courant de la deuxième année de crèche et lorsque les enfants sont dans une sorte d'explosion d'envie d'exploration sensorielle et motrice, du matériel pour la manipulation de matières leur est proposé (eau, sable, pâte à modeler, pâte à sel, ...) et pour les premières activités d'expression manuelle.

Le dessin, la peinture, le modelage, avec différentes techniques et en apprenant les règles de leur utilisation, sont proposés régulièrement en section et également lors d'animations spécifiques par du personnel spécialisé dans l'atelier. L'enfant est libre de créer sans qu'il lui soit imposé une figuration ni un résultat prédéterminé.

Au travers de multiples expérimentations, à l'écoute de ses sensations de plaisir ou de déplaisir, il fait des choix, il cherche à comprendre le monde qui l'entoure et construit son imaginaire.

Il n'est pas question ici d'apprentissage, ni de savoir artistique, mais d'ouverture et de curiosité.

2.2. Elargir le champ de découvertes

Entre 18 mois et deux ans environ, le champ des découvertes et des explorations s'élargit et s'ouvre aux activités d'éveil culturel : activités musicales telles que le chant, les sons, les instruments et les rythmes musicaux, l'exploitation plus approfondie des livres et des histoires, les fêtes traditionnelles, les petites sorties au jardin, ...

Au fil des âges et en fonction du stade de développement de l'enfant, le personnel éducateur soutient son ouverture au monde en multipliant les situations de vie et d'apprentissage au travers d'activités d'éveil culturel et de développement psychomoteur qui sont préparées et accompagnées par l'adulte dans les moments adaptés au rythme du groupe. Ces activités sont organisées dans et hors de la section.

3. Aménager l'espace et le temps

L'enfant a besoin d'un environnement prévisible. L'espace est aménagé de manière à ce que l'enfant le reconnaisse, s'y retrouve et puisse y être dans la tranquillité. L'organisation du temps est également pensée de manière à offrir des repères clairs à l'enfant. Cette prévisibilité rassure l'enfant, lui permet d'anticiper ce qui va se passer, et participe au développement de sa capacité à penser.

3.1. L'aménagement de l'espace de jeu

L'aménagement de l'espace de chaque section de la crèche évolue au fur et à mesure des étapes de développement du groupe d'enfants qui l'occupe et de l'intérêt manifesté par chaque enfant. Par leur observation conjointe de ce développement, les puéricultrices et les psychopédagogues décident d'introduire le moment venu du nouveau mobilier, de nouveaux jouets, de nouvelles propositions d'activités.

Par exemple, chez les bébés, le matériel et le mobilier sont choisis en fonction de notre objectif qui consiste à favoriser le développement moteur naturel.

Une fois que la majorité des enfants du groupe a acquis la marche, des « coins d'activités » plus spécifiques sont installés.

3.2. La personnalisation de la section

La personnalisation de la section permet de témoigner de la vie du groupe, par l'affichage des œuvres des enfants, de donner de l'importance aux réalisations des enfants et les photos (fournies par les parents) de l'enfant entouré de ses parents, de ses grands-parents, de ses frères, de ses sœurs, participent aux outils qui permettent à l'enfant de maintenir symboliquement le lien avec sa famille et par là, de s'y sentir relié même en son absence.

3.3. L'aménagement du temps

L'aménagement du temps répond au besoin de prévisibilité et de régularité des jeunes enfants. Les événements qui se déroulent dans le même ordre jour après jour et les horaires réguliers permettent aux enfants de se situer dans le temps et d'anticiper les événements. Par exemple, lorsque les enfants sont nourris individuellement, les puéricultrices établissent un tour de rôle pour les repas, en tenant compte du rythme de chaque enfant. Ce tour de rôle permettra à l'enfant de se situer dans le groupe et de continuer à jouer paisiblement, sans crainte de ne pas recevoir à manger et sans être dans une attente anxieuse.

De même, lorsque plus grands, les enfants mangent ensemble autour d'une table à plusieurs, chacun a sa place, qui ne varie pas d'un jour à l'autre.

4. La socialisation

La socialisation est un processus au cours duquel l'enfant va intégrer les règles, les coutumes, les normes, les valeurs de la société dans laquelle il est appelé à vivre.

Le développement social n'est pas inné, contrairement au développement moteur. Le jeune enfant a, dès sa naissance, des aptitudes à devenir un être social et à communiquer. Cette aptitude se développe grâce à l'action de l'environnement. À chaque âge et à chaque étape de développement de l'enfant correspondent des aptitudes et des capacités spécifiques. Le rôle de l'adulte est de mesurer ce qu'il attend de l'enfant, c'est à dire de ne lui en demander ni trop ni trop peu. Durant la première année, l'enfant va principalement construire ses premières relations sociales avec les adultes qui s'occupent de lui.

La deuxième année est une étape importante de la socialisation. La communication se développe et la vie en groupe nécessite l'apprentissage du respect de certaines règles de vie sociale (ne pas faire mal aux autres, ne pas prendre le jouet de l'autre) et de sécurité (ne pas faire de choses dangereuses). Les enfants de cet âge sont en prise avec des enjeux pulsionnels qu'ils doivent apprendre à maîtriser et cela nécessite un vrai travail. C'est un processus d'apprentissage long. Il peut y avoir des manifestations d'agressivité telles que les morsures². C'est grâce à une relation sécurisante avec les adultes qui les accompagnent au quotidien que les enfants peuvent apprendre progressivement à renoncer à la satisfaction immédiate de leurs désirs pour orienter leur intérêt vers des comportements plus « socialisés ».

A la crèche, l'acquisition des règles de « savoir-vivre » se fait progressivement.

Les règles et les limites sont des éléments structurants qui garantissent la sécurité des enfants, jouent un rôle essentiel dans la construction de leur personnalité et leur permettent d'apprendre à vivre ensemble en société.

Les jeux symboliques chez les enfants de 2-3 ans et du jardin d'enfants contribuent aussi à l'intégration des règles et la construction de liens sociaux. La médiation de

² Le personnel, y compris les puéricultrices et les institutrices, est tenu de respecter la confidentialité des informations qu'il détient au sujet des enfants. Dans ce cadre, l'identité des enfants « agresseurs » (morsures par exemple) ne peut jamais être révélée aux parents de l'enfant « agressé ».

l'adulte permet également que chacun puisse affirmer sa personnalité dans un climat serein.

5. Le langage chez l'enfant

A l'instar du développement social, l'acquisition du langage n'est pas plus innée.

A partir de trois mois, le bébé commence à découvrir le lien « vocalises-sons entendus », et il produit des sons pour le plaisir de s'écouter ; cela devient une sorte de jeu. Dans les périodes d'éveil calme, l'enfant joue avec sa voix comme il joue avec ses mains ou des objets : c'est le plaisir de la découverte des possibilités de son corps.

Au début, l'enfant développe un « vocabulaire » d'environ 200 sons, qui sont les mêmes pour tous. Puis, au fur et à mesure de ses expérimentations, et en fonction des réactions de l'entourage, le bébé va petit à petit sélectionner un répertoire plus restreint de sons, correspondant aux langues dans lesquelles il est baigné. Il y aura ainsi différenciation progressive entre les sons émis pour le plaisir, qui seront bientôt abandonnés, et les sons des langues familiales, encouragés et renforcés par l'environnement. Ce processus permet de comprendre qu'un enfant qui entend couramment plusieurs langues est capable de sélectionner plusieurs répertoires différents, et d'avoir un « bon accent ». Mais pour comprendre qu'il s'agit de langues différentes, l'enfant a besoin que chaque adulte qui lui parle garde toujours la même langue avec lui.

C'est l'environnement qui donne sens aux premières syllabes qui ressemblent à de vrais mots et l'adulte qui renforce le comportement de l'enfant, l'encourage à les réutiliser. Ensuite, l'enfant procède par imitation des mouvements de la bouche et des sons entendus. L'action qui accompagne la parole joue aussi un grand rôle dans l'acquisition et l'intégration des mots : quand un geste, une action est lié à l'objet désigné, cela facilite l'apprentissage pour l'enfant.

6. Le rythme de développement de l'enfant

La vocation du projet d'accueil vise à permettre à l'enfant de prendre le temps d'atteindre les différentes étapes de son développement (motricité, jeu, participation pendant les repas et les soins, langage, ...) selon le rythme naturel de sa maturation et selon son intérêt et sa motivation.

Les adultes sont attentifs aux progrès des enfants et y participent en organisant un environnement approprié aux besoins de développement de chaque âge et en accompagnant les progrès de l'enfant. L'attitude de l'adulte consiste à respecter l'enfant, à le considérer comme une personne compétente et capable d'initiative. Il veille à favoriser la liberté motrice et à valoriser l'activité autonome.

Pour cela, la capacité d'observation minutieuse et « empathique » de l'activité de l'enfant est un outil de travail fondamental des professionnels de la crèche.

L'observation leur permet de connaître l'enfant, de décoder ses signaux de communication, de repérer les étapes de son développement et d'évaluer les effets de leur propre action éducative sur l'enfant et sur le groupe d'enfants.

IV. LE JARDIN D'ENFANTS

Au mois de septembre de l'année de leurs trois ans, les enfants sont accueillis par les institutrices maternelles au Jardin d'Enfants; ce qui correspond à une première année d'école maternelle. Le Jardin d'Enfants pose les bases des apprentissages sans toutefois anticiper les programmes et contenus scolaires. Jouer est et reste une base essentielle pour l'ensemble des apprentissages de l'enfant. Le plaisir du jeu cultive son envie d'apprendre, d'agir et d'être en relation avec les autres.

L'éducation au Jardin d'Enfants vise à élargir les expériences et à rendre possible la progression culturelle de l'enfant en multipliant les situations de vie, les situations d'apprentissage et les possibilités d'expérimentation.

1. Les objectifs

En début d'année, la priorité est la prise de connaissance de chaque enfant par les institutrices et des enfants entre eux, ainsi que la constitution progressive de l'identité du groupe et du sentiment d'appartenance à celui-ci.

Les enfants qui se sentent à leur aise, en sécurité et confiants sont davantage réceptifs à un niveau profond d'apprentissage. En se fixant sur leur bien-être émotionnel et leur niveau d'implication, on jette les bases du développement des compétences transversales, qui sont le fondement de toutes les autres. Les compétences transversales sont notamment : avoir confiance en soi, se poser des questions, rechercher l'information, faire des liens et transposer.

De manière générale, les institutrices ont pour objectif de développer et de favoriser chez l'enfant :

- la prise de conscience de ses potentialités et compétences propres;
- l'expression de soi à travers des activités créatrices et langagières;
- la socialisation à travers la vie du groupe-classe;
- les apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.

Elles favorisent les situations de découverte, responsabilisent l'enfant, l'encouragent sur son chemin d'autonomie et soutiennent ses initiatives. L'enfant est introduit à la vie sociale par les règles qui régissent la classe.

2. Les pratiques

La classe s'organise autour d'activités et d'ateliers choisis en fonction de l'intérêt des enfants, de leur maturité et de leur niveau de développement. Les enfants peuvent répéter les activités autant de fois qu'ils le souhaitent. Au fil de l'année, les institutrices adaptent les propositions qui deviennent de plus en plus complexes.

L'aménagement de la classe en différents coins de jeux et d'activités donne aux enfants des repères dans l'espace, favorise ses initiatives et ses activités autonomes. Les aires de jeux sont clairement structurées et les différents espaces font l'objet de quelques règles d'organisation. Le déroulement de la journée, les horaires, des supports tels le calendrier ou la météo, donnent aux enfants des repères temporels.

Ces activités "libres" à différents moments de la journée, permettent à l'enfant d'explorer, de manipuler, d'expérimenter. Elles se distinguent des activités plus «dirigées» qui émanent d'un projet. Le but n'est jamais de produire un résultat défini d'avance, mais bien d'acquérir de nouvelles compétences. C'est le processus lui-même, les différentes étapes et la manière dont l'enfant s'en saisit qui est important.

Les assemblées quotidiennes, petites réunions des institutrices avec les enfants, sont des occasions de prendre la parole, d'oser s'exprimer devant le groupe, d'être écouté et d'écouter l'autre.

Les repas sont des moments de convivialité, de conversations en petit groupe avec un adulte à table. Les enfants y apprennent progressivement à se servir eux-mêmes et à faire attention aux autres lors des petites tâches de service qu'ils effectuent à tour de rôle. Ainsi, ils se responsabilisent. Les institutrices continuent à accompagner l'enfant qui grandit dans l'acquisition de son autonomie pour tout ce qui concerne les gestes de la vie quotidienne tels se laver les mains, se déshabiller, aller aux toilettes, se reposer...

V. LE ROLE DES PROFESSIONNELS

Le professionnel veille à s'adresser à l'enfant avec bienveillance, respect et douceur, à le soutenir dans sa propre démarche d'apprentissage, de découverte, d'expérimentation, de création et dans ses questionnements. Il suscite les expériences de l'enfant au travers de propositions variées qui peuvent lui permettre de trouver de multiples solutions. Il aide chaque enfant à trouver sa propre place dans le groupe de pairs. Il sollicite et soutient la relation dans le groupe, favorise l'expression de chacun, les moments de coopération et d'aide réciproque. Il est attentif à repérer les signes de désintérêt ou de mise à distance afin d'adapter au mieux ses propres interventions et propositions éducatives.

Afin d'accompagner les équipes d'éducateurs, les psychopédagogues organisent des réunions régulières avec les puéricultrices et institutrices pour traiter de thèmes pédagogiques. Par leurs visites régulières des salles, elles connaissent les enfants, ont une perception directe de la vie des groupes dont elles suivent l'évolution et peuvent ainsi évaluer en permanence la pertinence des options pédagogiques. Elles sont également responsables de l'organisation de la formation continue, propre à susciter la réflexion et la remise en question permanentes des pratiques éducatives.

De plus, elles ont des contacts réguliers avec les parents, au travers notamment des rencontres informelles lors de leurs passages en section et lors des réunions de parents. Elles sont également disponibles pour des entretiens individuels qui peuvent avoir lieu aussi bien à la demande des parents qu'à leur initiative ou suite à une demande de l'administration.

VI. LE SUIVI MEDICAL

1. Rôle de l'antenne médicale

Le rôle de l'antenne médicale est de veiller à ce que tout enfant soit apte à fréquenter la collectivité. Il s'agit uniquement de médecine préventive en termes de risque vis-à-vis de la collectivité et l'établissement et le contrôle des différentes règles de sécurité et d'hygiène et de la gestion des maladies contagieuses et épidémies.

2. Fonctionnement de l'antenne médicale

Un pédiatre (à temps partiel) et deux infirmières sont affectés à chaque antenne médicale. Une permanence médicale est assurée de l'ouverture à la fermeture des crèches. Les parents qui souhaitent avoir un entretien avec le pédiatre peuvent s'adresser à l'antenne médicale pour prendre un rendez-vous.

3. Les différentes missions de l'antenne médicale

3.1. Mission préventive

3.1.1. Visite d'entrée

Avant son entrée au CPE, l'enfant doit obligatoirement passer une visite médicale d'entrée. C'est à ce moment que le personnel de l'antenne médicale rencontre personnellement les parents accompagnés de leur enfant.

Cette visite permet d'établir le dossier médical³ de l'enfant et de contrôler son aptitude à intégrer la crèche. Il sera donc examiné par le pédiatre.

Le statut vaccinal de l'enfant est vérifié également⁴.

Les parents sont également informés du risque infectieux rencontré lorsqu'un enfant fréquente une collectivité et par conséquent du risque de devoir trouver une alternative de garde en cas de maladie de leur enfant (congé social, garde d'enfant malade, famille, ...).

Dans le cas de problèmes de santé et sur base d'un certificat médical du médecin traitant de l'enfant, un des régimes spécifiques disponibles peut être déterminé et mis en place.

En cas d'allaitement maternel, des conseils sont donnés à la maman afin de veiller à ce que l'entrée à la crèche se passe au mieux en favorisant l'allaitement maternel tout en respectant les règles d'hygiène requises.

Le pédiatre donne différents conseils aux parents à propos de l'entrée en crèche (mesures de couchage, conseils pour favoriser l'adaptation de l'enfant, ...) et il répond aux différentes questions des parents.

3.1.2. Visite systématique

La visite systématique est une surveillance de l'évolution globale de l'enfant au niveau individuel et dans son groupe sur base des informations transmises par les puéricultrices/institutrices, les parents et le carnet de santé de l'enfant avec les annotations du pédiatre traitant. La fréquence des visites systématiques varie

³ Le dossier médical est envoyé au médecin traitant dans un délai de 3 mois après le départ de l'enfant.

⁴ Tout enfant dont le schéma vaccinal n'est pas en ordre ne pourra être admis en crèche.

en fonction de l'âge de l'enfant. L'antenne médicale avertit les parents de la date de cette visite et les invite à fournir le carnet de santé de l'enfant.

En cas de dépistage d'un problème de santé éventuel, l'enfant sera référé à son médecin traitant.

3.1.3. Suivi vaccinal

Certains vaccins sont obligatoires pour fréquenter la collectivité. D'autres vaccins, non obligatoires, sont fortement recommandés. En effet, le risque de contracter une maladie contagieuse est toujours plus élevé pour les enfants fréquentant un milieu d'accueil.

Les vaccins peuvent être administrés par le pédiatre de la crèche ou par le médecin traitant. Les parents qui choisissent que la vaccination soit faite par le pédiatre de la crèche doivent signer un document à cet effet.

3.1.4. Examens de dépistage

Un examen de dépistage de la vue et des urines est pratiqué au jardin d'enfants. En cas d'anomalie, l'enfant sera référé au médecin traitant.

3.1.5. Alimentation

La mise en place et l'évolution du schéma alimentaire des enfants incombent à la diététicienne. En cas de problème médical nécessitant une adaptation du menu normal, il est demandé de se référer à l'antenne médicale qui sur base du certificat médical établi par le médecin traitant adaptera le menu pour l'enfant (sur base des régimes spécifiques disponibles).

3.1.6. Education à la santé

Le pédiatre et les infirmières peuvent donner des informations ayant trait à l'éducation à la santé (brossage des dents, méfaits du soleil, allaitement, campagne de vaccination, ...). De la documentation est à la disposition des parents dans chaque antenne médicale.

3.1.7. Enfant malade

Le pédiatre du milieu d'accueil n'intervient pas pour diagnostiquer, traiter ou suivre l'évolution des maladies des enfants. Ce rôle est réservé au médecin traitant.

Cependant, le pédiatre de la crèche, en collaboration avec les infirmières, veille au respect des règles d'éviction, à la qualité de l'accueil et à la surveillance de l'enfant au retour de maladie.

Si un enfant a été malade, les parents doivent obligatoirement passer avec lui à l'antenne médicale avant d'éventuellement réintégrer sa salle. L'infirmière évalue l'état de l'enfant et si nécessaire, elle demande l'avis du pédiatre pour permettre à l'enfant de fréquenter la crèche. Ce passage à l'antenne médicale est essentiel. Il permet d'accueillir chaque enfant dans de bonnes conditions tout en veillant à la santé des autres enfants. C'est dans ce contexte qu'il sera parfois demandé aux parents de garder leur enfant à la maison.

Attention, le pédiatre de la crèche n'est pas autorisé à fournir un certificat pour justifier l'absence au travail d'un parent ni à fournir une prescription quelconque pour les enfants.

En cas d'accident ou de maladie dont les symptômes apparaissent à la crèche, les premiers soins sont donnés à l'antenne médicale. L'infirmière appelle les parents avant toute administration de médicaments et si nécessaire, elle demande aux parents de venir chercher l'enfant afin de le garder à domicile et de contacter le médecin traitant.

Si l'enfant doit bénéficier d'un traitement à la crèche, il est indispensable que les parents passent à l'antenne médicale afin qu'elle rédige un document pour la puéricultrice/institutrice l'autorisant à administrer le traitement à l'enfant. Ce document précisera la dose, la fréquence et la durée d'administration. Seule une dose est donnée à la crèche. L'antenne médicale veille à ce que les traitements administrés à la crèche aient été prescrits par le médecin traitant (y compris pour l'homéopathie) ou, à défaut, le pédiatre devra donner son autorisation (médicaments en vente libre entre autres). Les vitamines et le fluor ne sont pas administrés à la crèche.

3.2. Mission au niveau de la collectivité

3.2.1. Gestion des maladies contagieuses et des épidémies à la crèche

En collaboration avec les infirmières, le pédiatre prend les mesures utiles pour protéger la collectivité comme par exemple : renforcer ponctuellement les mesures d'hygiène ou les mesures d'évictions, prescrire des examens complémentaires (analyse de selles, frottis de gorge, ...).

La majorité des maladies ne seront pas signalées aux parents.

En revanche, le pédiatre peut juger utile d'informer les parents d'une maladie particulière présentée par un des enfants de la crèche ou de la salle (affichage sur la porte de la salle ou par un courrier). Ceci sera réalisé uniquement en cas de maladie infantile, de maladie utile à signaler au médecin traitant (aide au diagnostic, traitement) ou en cas de maladie plus sévère nécessitant par exemple un traitement prophylactique (méningite).

3.2.2. Etablissement et contrôle des règles de sécurité et d'hygiène

L'antenne médicale sous la supervision de la gestionnaire, est responsable du contrôle des règles de sécurité et d'hygiène relatives à la santé des enfants.

VII. LES ASPECTS DIETETIQUES

La crèche propose une alimentation équilibrée établie par une diététicienne pédiatrique. En effet, un apport nutritionnel adapté à l'âge de l'enfant ainsi qu'une activité physique permettent une croissance harmonieuse et un développement optimal.

Le jeune enfant qui fréquente les crèches et le jardin d'enfants du Centre de la Petite Enfance y trouvera un lieu d'apprentissage à l'alimentation équilibrée, variée et aux comportements alimentaires adaptés à ses besoins.

1. Le lait maternel

A la demande des parents, l'allaitement maternel peut être poursuivi à la crèche.

Dans le cas où les parents choisissent de poursuivre l'allaitement maternel et afin de pallier les imprévus, la crèche doit pouvoir disposer d'un aliment alternatif (lait de substitution) qui doit avoir été testé au préalable à la maison. L'enfant doit donc avoir expérimenté un autre moyen que l'allaitement pour se nourrir (biberon, cuiller... selon l'âge) avant de fréquenter la crèche.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

Soit la maman vient allaiter à la crèche. Dans ce cas, le personnel éducateur va aménager un espace confortable (fauteuil d'allaitement, repose pieds) pour que la maman puisse se mettre un peu à l'écart et allaiter tranquillement et s'assurer de la proximité, de l'accessibilité (numéro de téléphone) et de la disponibilité de la maman.

Soit la maman tire son lait et l'apporte chaque matin. Le transport du lait doit se faire selon des conditions bien précises. Le personnel éducateur remettra le document qui décrit les conditions de transport et d'étiquetage requises à la crèche.

2. Le lait en poudre

Dans le cas du choix du lait en poudre, la crèche peut commander tous les laits pédiatriques disponibles dans les pharmacies belges.

Si la poudre de lait n'est pas disponible au premier jour de présence de l'enfant concerné, la puéricultrice demandera alors au parent d'apporter la première boîte fermée qui lui sera restituée dès livraison du lait choisi à la crèche.

Les biberons de la crèche sont en verre avec des tétines en silicone (il est possible de demander des tétines en caoutchouc) de 1^{er} et 2^{ème} âge. Ceux-ci sont entretenus à la biberonnerie et ne peuvent quitter la crèche en aucun cas.

3. Le repas

Le lait (maternel, 1^{er} âge, 2^{ème} âge, 3^{ème} âge et de croissance) est l'aliment de base qui répond aux besoins de l'enfant. Il lui est régulièrement proposé.

L'introduction d'aliments à la cuiller (fruits ou légumes) est préconisée vers l'âge de 5-6 mois. Les parents ont la responsabilité de prévenir la puéricultrice de tout changement/évolution dans le régime de leur enfant.

Le premier repas à la cuiller doit donc avoir lieu d'abord à la maison.

C'est le pédiatre de famille qui indiquera aux parents si leur enfant doit débiter par les fruits ou légumes. Une fois l'un commencé, généralement, un mois plus tard, l'autre est introduit. Ensuite, viendra le tour de l'introduction des viandes puis, généralement un mois plus tard, des poissons et encore un mois plus tard du jaune d'œuf.

Pour rappel, chaque introduction d'un nouvel aliment tout au long de la première année doit toujours avoir lieu à la maison avant d'être suivie à la crèche.

Par la suite, au fur et à mesure de l'évolution des enfants, les menus seront progressivement adaptés. Petit à petit, les morceaux seront introduits. Les enfants passeront d'un repas individuel à un repas collectif à table. Les menus seront de plus en plus diversifiés.

Les menus sont disponibles sur "My Intracomm" et également affichés à l'entrée de chaque crèche.

Dans le cadre de sa mission, la diététicienne peut rencontrer les parents pour des questions plus spécifiques.

CONCLUSION

Les résultats des recherches effectuées sur plusieurs décennies ont mis en exergue l'importance de considérer les bébés et les jeunes enfants comme étant des participants actifs à leur développement et à leur socialisation. A chaque âge et à chaque étape du développement de l'enfant correspond des aptitudes et des capacités spécifiques.

Aller à la rencontre du monde des enfants sous-entend approcher et essayer de comprendre l'enfant dans sa globalité physique et mentale. De même, sa relation aux autres confirme pour lui sa place dans le monde et est importante pour l'apprentissage.

L'approche pédagogique suivie par les crèches de la Commission européenne est basée sur les principes décrits ci-dessus ainsi que sur les connaissances scientifiques actualisées et la recherche dans le domaine de la petite enfance. Notre approche se base donc sur des connaissances fondamentales, en particulier le besoin des enfants de se sentir en sécurité pour développer leur confiance en eux et pouvoir apprendre efficacement. Dans un environnement sûr et sécurisé, entourés de professionnels de l'enfance qui mettent tout en œuvre afin d'assurer que chaque enfant soit considéré comme un être unique, les enfants fréquentant nos crèches construisent leur propre compréhension à travers leurs expériences.

Nous espérons que ce petit aperçu de notre approche puisse vous aider à vous faire une idée des lignes directrices et de ce que vous pouvez attendre de l'accueil en collectivité et que cela puisse vous rassurer que votre enfant restera au cœur de nos préoccupations durant tout son séjour au sein de nos crèches ou jardin d'enfants.



